

Conseil Communautaire

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Séance du 4 août 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Parigny-les-Vaux, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h35

Membres présents : M. Jean-Pierre APERS, Mme Danielle AUDUGE, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLEAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, Mme Valérie DELONG, M. André DEMARES, M. Daniel GOBET, M. Eric GUYOT, Mme Nathalie JOLY, Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS, M. Christophe MAGNIEN (arrivé à 18h45), Mme Nicole MAURY, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick REGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT

Absents excusés : Mme Michèle BRIDOUX pouvoir donné à M. André DEMARES
Mme Dany ARGOUD-RABEH pouvoir donné à M. Jacques MERCIER

Secrétaire de séance : Jacques MERCIER

La Présidente remercie M. MERCIER d'accueillir ce conseil à Parigny-les-Vaux. Elle remercie également l'assemblée d'être présente malgré la période estivale. Le choix de cette date émane d'une recommandation de la Préfecture et des services des impôts. Puis elle remercie Audrey DAIRE, la secrétaire comptable pour le travail effectué.

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Point sur les restes à réaliser 2013 du budget principal Communauté de Communes (C.C.B.N.)
2. Point sur les restes à réaliser 2013 du budget Zone d'Activité (Z.A.)
3. Modification taux des 4 taxes
4. Rectification B.P. C.C.B.N. 2014 suite à saisine de la Chambre Régionale des Comptes par Madame la Préfète
5. Rectification B.P. Z.A. 2014 suite à saisine de la Chambre Régionale des Comptes par Madame la Préfète
6. Questions diverses

Aucune modification n'est demandée pour le budget S.P.A.N.C.

Mme JUDAS rappelle que c'est Mme la Préfète qui a saisi la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.)

M. CHATEAU rappelle que lors du dernier conseil l'assemblée avait été avertie de cette décision. La Commission Finances ne s'est pas réunie avant, il n'y a donc pas eu de concertation. Il demande quelles sont les solutions envisagées ?

Mme JUDAS répond qu'elle n'a eu que huit jours pour travailler sur l'avis de la C.R.C. et que compte-tenu des délais impartis, la commission n'aurait pas eu le temps de se réunir.

Arrivée de M. MAGNIEN à 18h45.

M. RIGAUD trouve lui aussi étonnant que la commission ne se soit pas réunie vue la gravité de la situation.

Mme JUDAS informe l'assemblée qu'elle a fait ses observations oralement auprès de la C.R.C., c'est pour cette raison qu'il n'y a pas d'écrit.

La saisine est due aux déficits des CA 2013. M. PASQUET rappelle qu'en 2013, le vote du prêt de 500 000 € a été voté malgré son alerte. Il avait également demandé à ce que le FPIC soit intégralement versé à la C.C.B.N., ce qui représentait environ 20 points de fiscalité en moins. Il procède à la lecture de la synthèse reçue le 4 juillet 2014 de la Préfecture. M. CHATEAU aurait souhaité que les membres de la commission finances aient ce courrier. Il aurait également voulu être associé à la réunion entre la C.R.C. et la C.C.B.N.

Plusieurs questions sont posées sur le budget.

M. CHALENCON rappelle les circonstances de réalisation de la piste BMX avec les aménagements pour économiser et rester dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

M. PASQUET explique que les projets d'investissement qui sont générateurs d'impôts sont ceux qui ne sont pas subventionnés, comme par exemple la voirie.

M. BERTRAND trouve que les projets de la C.C.B.N. sont « pharaoniques ».

Mme DELONG demande si en 2015 des courses de compétition sont prévues et combien de personnes seront accueillies ?

M. CHALENCON apporte quelques précisions à ce sujet. Des personnes s'entraînent d'ores et déjà dessus. L'inauguration est prévue en septembre. Les championnats régionaux se dérouleront en 2015. Cependant, à cause des nouvelles normes, la butte de départ est trop basse pour accueillir les championnats européens.

M. MERCIER reproche un manque de prospection sur plusieurs années (au moins trois ans).

Mme JUDAS propose que la commission finances se réunisse dès septembre afin de préparer les budgets 2015.

M. PASQUET informe que jusqu'en 2018 la dette ne diminuera pas, c'est seulement en 2022 qu'elle descendra sensiblement.

Suspension de séance à 19h40.

Reprise de la séance à 19h50.

1) POINT SUR LES RESTES A REALISER 2013 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES (C.C.B.N.)

M. PASQUET fait le point sur les restes à réaliser. Les reports proposés par la C.R.C. ont été pris en compte sauf pour le chapitre 20 (facture moins élevée que ce qui était prévu au départ).

2) POINT SUR LES RESTES A REALISER 2013 DU BUDGET ZONE D'ACTIVITE (ZA)

Sur le budget Z.A., les 68 000 € de recettes de vente de terrains ont été retirées puisque les travaux n'ont pas commencés.

Les élus prennent acte des modifications.

Mme JUDAS demande si l'assemblée a des remarques concernant l'avis émis par la C.R.C..

Des documents sur le nouveau budget sont distribués.

M. PASQUET explique les différences de chiffres entre le budget C.C.B.N. et celui proposé par la C.R.C. :

- Chap.66 (DF) : intégration d'un nouvel emprunt.
- Chap. 73 (RF) : proposition de réduction du taux des taxes à 18,51 % au lieu des 27 % préconisés par la C.R.C..
- Chap. 16 (DI) : prise en compte d'un nouvel emprunt. Des négociations sont en cours avec la Banque Populaire. Les taux seraient de 3% soit une économie d'environ de 8 000 € / an.
- Chap. 20 : économie d'un logiciel et suppression des frais de publication.
- Chap. 21 : économie sur la visite virtuelle.
- Chap. 23 : en 2014 il n'y aura que 20 000 € de travaux de voirie sans pénalité au niveau du marché, et l'aire de camping-car sera reportée en 2015.

Ces réflexions permettent d'aboutir à un taux de fiscalité à 18,51 % au lieu des 27,10 % préconisés par la C.R.C..

M. MAGNIEN pense que la hausse d'imposition comblerait la reprise de la compétence sociale.

M. RIGAUD annonce qu'il est contre toute hausse d'impôts.

M. GUYOT fait remarquer que les subventions de l'aire de camping-car seront perdues.

Mme JUDAS informe qu'un courrier a été fait pour demander la prorogation des subventions.

M. CHATEAU redemande à ce que la compétence « voirie » retourne aux communes. Il souhaite connaître les coûts de fonctionnement de la piste de BMX et enfin il souhaite la suppression des indemnités des élus. Sans cela les élus de Guérigny ne voteront pas le budget.

Mme JUDAS rappelle que l'indemnité de 400 € sert pour le financement des nombreux déplacements aux diverses réunions liées à sa fonction.

Mme JUDAS rappelle que ces points ne sont pas à l'ordre du jour.

Suspension de la séance à 20h35.

Reprise de la séance à 20h45.

Mme JUDAS évoque les conséquences si le budget n'est pas voté.

Les élus décident de reporter le vote du budget modifié à la rentrée car ils souhaitent réunir la commission des Finances au préalable.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 3 septembre à 18h30.

Une commission finances est programmée le 18 août à 18h à la C.C.B.N..

Fin de la séance à 21h.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
D.GOBET		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		